

المملكة المغربية
Royaume du Maroc



وزارة الفلاحة والصيد البحري
Ministère de l'Agriculture et de la Pêche Maritime

Loi de Finances au titre de l'exercice budgétaire 2014

*_*_*_*_*_*_*_*_*_*_

**Projet Ministériel de Performance
-Département de l'Agriculture-**

Novembre 2013

Partie 1 : Présentation du ministère

1. PRESENTATION DE LA STRATEGIE DE DEVELOPPEMENT AGRICOLE

Le Ministère de l'Agriculture et de la Pêche Maritime s'est doté d'une stratégie ambitieuse et pragmatique baptisée Plan Maroc Vert. Cette stratégie s'articule autour d'une approche globale touchant l'ensemble des acteurs opérant dans le secteur agricole, repose sur deux piliers essentiels:

- **Pilier I :** dont l'objectif est de consolider et de développer une agriculture performante, adaptée aux règles du marché, grâce à une nouvelle vague d'investissements privés, organisés autour de nouveaux modèles d'agrégation;
- **Pilier II :** dont l'objectif est de développer une approche orientée vers la lutte contre la pauvreté, en augmentant significativement le revenu agricole des exploitants les plus fragiles.

Au centre de l'équation du plan Maroc Vert se trouve l'acte d'investissement privé, accompagné de l'aide publique. Il est vital de déclencher une nouvelle vague d'investissement massive (10MdDH/an), autour de nouveaux investisseurs nationaux et internationaux entrant dans le secteur, avec des investissements créés autour de projets d'agrégations gagnant-gagnant, grâce à une Offre Maroc spécifique et adaptée. Le Plan Maroc Vert prévoit un investissement global de 147 MdMAD, sur 10 ans, autour d'une Offre Agricole Maroc bien ciblée qui vise une application effective et concrète sur le terrain pour environ 1500 projets au cours de la période 2010-2020.

Dans ce cadre, un ensemble de projets a été recensé au niveau des 16 Plans Agricoles Régionaux établis en déclinaison régionale du Plan Maroc Vert.

Piliers et actions	Projets	Investissements (MdMAD)
Pilier I	961	75
Pilier II	545	20
Actions transverses		52
Total	1.506	147

Lesdits projets sont inscrits dans une optique globale d'augmentation de la production et de la commercialisation, d'augmentation du niveau de valorisation de l'eau d'irrigation avec, en toile de fond, des impacts positifs chiffrés sur la création de la valeur ajoutée et des emplois.

Dans le cadre de la concrétisation de ces projets, le PMV a identifié un certain nombre de mesures d'accompagnement. Il s'agit en particulier de ce qui suit:

- La contractualisation des objectifs entre l'Etat et les professionnels du secteur ;
- La refonte du FDA ;

- Les réformes institutionnelles
- La politique de l'eau ;
- Le Partenariat Public-privé ;
- L'agrégation ;
- L'amélioration des conditions cadres et le Doing business ;
- La mise en place des agropoles.

Contractualisation des objectifs (contrats programme)

La stratégie du Plan Maroc Vert a donné depuis son lancement une importance particulière au développement de produits agricoles, et l'adoption de la filière comme un cadre adéquat pour le développement des secteurs végétales et animales par une intégration régulière entre les différents maillons de la filière de production en vue d'améliorer la productivité et la qualité, ainsi que la levée de la valeur ajoutée agricole et le revenu des agriculteurs.

Dans le cadre du partenariat avec les professionnels, un contrat programme a été la signé entre le gouvernement et les organisations professionnelles pour la mise à niveau et le développement des filières de production au cours de la période 2008-2013 (18 contrats programmes) en incluant la majorité des filières de production.

Dans le cadre de ces contrats, Il est prévu d'atteindre les objectifs suivants:

- L'encouragement à l'investissement privé dans les différents maillons de la filière;
- L'améliorer les conditions de production;
- La levée de la compétitivité des filières grâce à l'amélioration de la productivité, de la qualité et de la valorisation;
- L'amélioration des conditions de commercialisation et d'accès aux marchés.

En outre, des organisations interprofessionnelles ont été créées et appuyées par un cadre juridique adéquat afin de parvenir à une organisation optimale des acteurs de la filière de valeur.

Conscient dès le départ du fait que les objectifs fixés dans le cadre de ces contrats programmes ne sauraient être atteints sans un accompagnement rapproché à l'investissement et à l'initiative agricole privée, l'État s'est engagé dans un processus de réformes du cadre incitatif et institutionnel.

Refonte du FDA

Pour accompagner la mise en œuvre du PMV, l'État a procédé à une refonte globale du système des aides et incitations octroyées dans le cadre du Fonds de Développement

Agricole (FDA). L'objectif étant d'améliorer la contribution de fonds à l'expansion des investissements agricoles pour l'ensemble des filières.

Réformes institutionnelles

Des actions de réformes d'envergure ont été engagées dans le cadre du PMV et dont l'impact sera de taille sur toutes les filières agricoles. Ces actions peuvent être résumées comme suit :

- La réorganisation du Ministère de l'Agriculture et de la Pêche Maritime (MAPM) au niveau central (mai 2009); avec plus de proximité décisionnelle dans les régions ;
- La mise en place de 16 Directions Régionales de l'Agriculture (DRA) et 16 Chambres d'Agriculture, 16 Plans agricoles régionaux (PAR) (2009) qui représentent la concrétisation propre à chaque région du PMV en termes de projet, d'investissement, d'emploi et d'export ;
- La mise en place d'une agence de développement agricole (ADA) pour promouvoir l'investissement privé dans le secteur agricole et qui en charge de la gestion du PMV et l'intermédiation pour le lancement des projets filières émanant des PAR ;
- La création d'un Office national pour la sécurité sanitaire des aliments en charge de la réglementation et du contrôle de la qualité et des normes sanitaires et promulgation d'une loi sur la sécurité sanitaire des produits alimentaires qui constitue actuellement un outil important de réglementation et de structuration du secteur agro-industriel;
- La création de l'Agence pour le Développement des Zones Oasiennes et de l'Arganier ;
- La création de l'Office National du Conseil Agricole (ONCA) et l'approbation du projet de loi relatif au métier du conseiller agricole privé ;
- La création d'une Direction du Développement Rural et des Zones de Montagnes au sein du Ministère de l'Agriculture et de la Pêche Maritime ;

Politique de l'eau dans le PMV

La politique de l'eau d'irrigation occupe une place importante dans le PMV. Elle vise à faire face aux exigences de développement d'une agriculture plus productive, plus compétitive et durable. L'objectif étant de rationaliser l'utilisation de l'eau dans l'activité agricole, de mobiliser avec le maximum d'efficacité et d'efficience les ressources hydriques afin de garantir une utilisation durable de ces ressources.

Concrètement, cette politique se traduit pour le secteur de l'irrigation par la réalisation de trois programmes structurants suivants:

1. *Le Programme National d'Economie d'Eau en Irrigation (PNEEI)*

Le Programme National d'Economie d'Eau en Irrigation (PNEEI) a été adopté parmi les mesures transverses visant à atténuer les effets de la raréfaction des ressources en eau et d'améliorer l'efficacité d'utilisation de l'eau en irrigation. Il consiste en une reconversion de l'irrigation de surface et par aspersion à l'irrigation localisée sur une superficie de près de 550.000 ha (395.000 Ha PGH et 160 000 Ha privés) pendant une période de 10 ans, soit un rythme d'équipement moyen de près de 55.000 ha/an.

Le PNEEI est conçu autour des trois composantes suivantes :

- La modernisation des réseaux collectifs d'irrigation pour qu'ils puissent répondre aux exigences de la reconversion à l'irrigation localisée à la ferme ;
- La reconversion à l'irrigation localisée à la parcelle pour améliorer l'efficacité d'application de l'eau à la parcelle ; et
- L'amélioration de la valorisation agricole.

2. *Programme de résorption des décalages*

Le programme de résorption du décalage entre les superficies dominées par les barrages et les superficies équipées vise l'extension de l'irrigation sur une superficie de 140.000 Ha à l'aval des barrages réalisés ou programmés, avec un montant d'investissement de 17 milliards de dirhams à l'horizon 2020.

3. *Lancement des partenariats public-privé (PPP) innovants*

La promotion du partenariat public-privé (PPP) dans le domaine de l'irrigation vise l'amélioration des conditions techniques, économiques et financières de la gestion du service de l'eau dans les périmètres irrigués.

Dans une première étape et depuis 2011, deux projets PPP sont lancés. Il s'agit de :

- Projet de dessalement de l'eau de mer pour l'irrigation de Chtouka-Aït Baha, avec un investissement initial estimé à 2,7 milliards de DH ;
- Projet d'extension de l'irrigation dans le périmètre du Gharb sur un premier lot d'une superficie de 35.000 ha, avec un investissement estimé à 3,5 milliards de DH.

Le partenariat Public-privé

Cette opération consiste en la mise à la disposition des investisseurs d'une assiette foncière sous forme de location de longue durée. Elle vise surtout la mobilisation de capitaux privés marocains et/ou étrangers pour la réalisation de nouveaux projets d'investissement à même de contribuer à l'amélioration de la productivité et à la mise à niveau des principales filières agricoles.

Ainsi, annuellement, une assiette foncière de près de 30 000 ha de terres privatisables est mobilisée pour maintenir la dynamique de l'investissement agricole.

L'agrégation

Le principe de l'agrégation, que le PMV a choisi comme modèle novateur de développement et d'organisation représente un outil adapté pour la promotion de l'investissement. Il permet d'intégrer les petits et moyens exploitants dans l'économie de marché, en leur facilitant l'accès aux technologies et la garantie d'une meilleure valorisation de leur production. Une loi sur l'agrégation a été promulguée à cet effet, pour clarifier les rôles de chaque intervenant dans le système d'agrégation et garantir les droits et obligations de chaque partie moyennant la mise en place d'instances d'arbitrage spécialisées

Amélioration des conditions cadres et le Doing business

1. Amélioration de l'accès aux marchés nationaux et internationaux

Dans ce cadre, plusieurs chantiers ont été réalisés ou sont en cours dont notamment :

- L'Accord agricole avec l'UE et les négociations pour un accord de libre-échange avec le Canada ;
- La nouvelle vision stratégique pour la promotion des produits de terroir ;
- La mise en place d'un système de suivi quotidien des prix sur les marchés de gros et les marchés hebdomadaires ;
- La préparation de réformes de fond sur le marché national.

2. Financement et accès aux intrants

Au niveau de ce volet, on note :

- Une contribution effective des bailleurs de fonds internationaux et locaux ;
- La signature des accords avec les banques partenaires (Crédit agricole, Banque populaire, AtijariWafa Banque; Société Générale Marocaine des Banques, Crédit du Maroc...);
- L'amélioration massive de l'accès aux intrants (Semences, engrais, pesticides..).
- Le lancement d'un nouveau système d'assurance agricole, afin de mesurer le risque optimal et des fluctuations climatiques, ce qui permet de fournir une couverture réel, y compris le risque le plus important pour certaines cultures telles que les céréales et les légumineuses

Des agropoles pour une meilleure valorisation des produits agricoles

En vue d'offrir un cadre approprié pour l'intégration de l'ensemble de la chaîne de valeur du secteur agro-industriel, le Plan Maroc Vert a prévu la mise en place de 6 agropoles au niveau

des régions du Royaume. L'objectif étant d'augmenter massivement le taux de valorisation des produits agricoles, de renforcer la compétitivité des entreprises du secteur agro-alimentaire et d'accroître la valeur ajoutée dans le secteur. Ces agropoles vont jouer le rôle de noyaux durs pour un développement intégré à l'échelle.

2. PRESENTATION DES CREDITS DU MINISTERE AU TITRE DE L'EXERCICE 2014 (EN DH) :

Loi de Finances 2014					
		BG	CST	SEGMA	Total
Dépenses	Personnel	618 506 000	-	21 600 000	640 106 000
	MDD	1 663 200 000			1 663 200 000
	Investissement	6 607 000 000	500 000 000	16 000 000	7 123 000 000

3. PROGRAMME ET PAR TITRE (EN MILLIONS DE DH) :

Programmes du Ministère	BG				CST	SEGMA	Total
	Personnel	MDD	Investissement	Total			
Programme support et services polyvalents.	307,0	118,8	237,9	663,7	-	-	663,7
Programme de Développement des filières de Production	48,3	117,0	3 118,0	3 283,3	500,0	-	3 783,3
Programme de L'Enseignement, Formation et Recherche	185,4	822,4	259,8	1 267,6	-	37,6	1 305,2
Préservation du patrimoine animal et végétal et Sécurité sanitaire des produits alimentaires	-	413,4	276,4	689,8	-	-	689,8
Programme de développement de l'irrigation et de l'aménagement de l'espace agricole	75,8	130,0	2 637,9	2 843,7	-	-	2 843,7
Programme de Développement de l'Espace Rural et des Zones de Montagne	2,0	40,0	77,0	119,0	-	-	119,0
Total	618,5	1 641,6	6 607,0	8 867,1	500,0	37,6	9 404,7

Partie 2 : Présentation des programmes du ministère

I-PROGRAMME SUPPORT ET SERVICES POLYVALENTS

1. Stratégie du programme

a. Résumé de la stratégie du programme

Ce programme vise à renforcer les différentes structures centrales et territoriales du Ministère pour leur permettre d'assumer les prérogatives dont elles sont investies dans les meilleures conditions possibles. Il s'agit notamment : (i) de l'élaboration de la stratégie du développement du secteur agricole et le pilotage de l'intervention des différentes structures impliquées dans la mise en œuvre de la dite stratégie ; (ii) de la mise en place des moyens matériels, organisationnels et juridiques ainsi que des ressources humaines requis pour la réalisation du programme d'investissement arrêté dans le cadre de la stratégie sus visée et ; (iii) de la production des statistiques agricoles et de la mise en place du système d'information en vue du suivi des performances du secteur agricole et de la mise en œuvre des projets et programmes.

A ce titre, les principales missions afférentes à ce programme portent sur :

- l'élaboration et le pilotage de la stratégie de développement du secteur agricole et sa déclinaison en plans régionaux agricoles ;
- la production et la consolidation des statistiques au niveau national, notamment en termes de lancement d'études stratégiques, d'enquêtes agricoles et rurales et du recensement agricole ;
- le développement et le renforcement de la coopération bilatérale, multilatérale et avec les organisations spécialisées.
- l'élaboration et l'actualisation des textes juridiques et réglementaires relatifs aux domaines d'intervention du Département ;
- la mise en œuvre du schéma directeur du système d'information des services centraux et déconcentrés du Département et des entreprises publiques agricoles ;
- la participation à la prospection des financements des projets agricoles auprès des bailleurs de fonds nationaux et internationaux ;
- le développement des ressources humaines du Ministère à travers la mise en place de plans de formation, la gestion prévisionnelle du personnel et la gestion des compétences et des carrières professionnelles ;
- la rationalisation de la gestion du patrimoine mobilier et immobilier du Département;
- l'appui au niveau logistique et en moyens de fonctionnement des services centraux du Département ;
- le développement et la gestion des systèmes d'information.

b. Responsable de programme

Le Secrétaire général du Département de l'Agriculture

c. Acteurs de pilotage

- DAAJ/ DRH/ DSS/ DSI
- Services déconcentrés et centraux du Département de l'Agriculture

2. Objectifs et indicateurs de performance du programme :

Objectif 1: améliorer l'équipement et le fonctionnement des services

Indicateur 1 : Coût moyen de fonctionnement courant par agent

Unité	2011 Réalisation	2012 Réalisation	2013 Prévision	2014 Prévision	2015 Prévision	Valeur Cible (2018)
DH/Agent	11 204,00	11 517,00	10 456,00	10 385,00	10 300,00	10 000,00

Précisions méthodologiques :

Cet indicateur permet de mesurer le coût moyen de fonctionnement courant par agent. Il tente de renseigner sur l'efficacité des moyens de fonctionnement mis entre les mains du personnel en exercice du Département de l'Agriculture.

Sources de données :

DAAJ, DF, DRH et DRA

Indicateur 2: Taux de renouvellement du parc auto (véhicules utilitaires dont l'âge dépasse 10 ans)

Unité	2011 Réalisation	2012 Réalisation	2013 Prévision	2014 Prévision	2015 Prévision	Valeur Cible (2018)
%	0,00	35,00	30,00	32,00	50,00	75,00

Précisions méthodologiques :

Cet indicateur permet de renseigner sur le niveau du renouvellement des véhicules utilitaires du département de l'Agriculture dont l'âge dépasse 10 ans. Il ne s'agit pas d'un taux de renouvellement de toutes les catégories des véhicules du parc auto (camions, mini bus, véhicules de transport du personnel, etc.) puisque les achats des autres types de véhicules se font très rarement.

C'est un ratio dont le numérateur et le dénominateur sont comme suit :

-Numérateur : Nombre de véhicules utilitaires (petites utilitaires et véhicules tout terrain) acquis (réalisation) ou à acquérir (Prévision),

-Dénominateur : Nombre de véhicules utilitaires (petites utilitaires et véhicules tout terrain) dont l'âge dépasse 10 ans.

Sources de données :

DAAJ et DRA.

Limites et biais de l'indicateur :

Ce taux ne prend pas en compte les autres causes devant amener elles aussi un renouvellement du parc auto. On peut en citer notamment les véhicules utilitaires dont l'âge ne dépasse pas 10 ans mais qui sont en état d'arrêt et nécessitent la réforme puisque le coût de leur réparation est très élevé et dépasse le seuil toléré par la Société Nationale des Transports et Logistique (SNTL). Aussi, les plans de charge très importants des structures et les projets financés par les bailleurs de fond qui programment l'achat de véhicules utilitaires par la partie marocaine n'entrent-ils pas en jeu dans le calcul de cet indicateur.

Objectif 2 : renforcer la sécurité et la disponibilité du système d'information

Indicateur 1 : Taux de Satisfaction des utilisateurs du Système d'information

Unité	2011 Réalisation	2012 Réalisation	2013 Prévision	2014 Prévision	2015 Prévision	Valeur Cible
%	65	75	90	95	98	98

Précisions méthodologiques :

Effectif des utilisateurs satisfaits / Total Effectif utilisateurs enquêtés

Sources de données :

Sondage auprès d'un échantillon représentatif des utilisateurs par le remplissage de formulaire électronique

Limites et biais de l'indicateur :

- Avoir les moyennes nécessaires pour le renouvellement du parc informatique, logiciels et applicatifs
- Assurer une formation du personnel de la direction des systèmes d'information sur les nouvelles technologies et renforcer l'effectif actuel
- Améliorer la stabilité et la continuité des services télécom fournis par les opérateurs externes.

Commentaire :

Il est capital pour la DSI de mettre en place un système de mesure neutre de la qualité de service. Des enquêtes peuvent être réalisées régulièrement au cours de l'année pour suivre la perception des usagers et créer un tableau de bord composé d'indicateurs de performance directs et d'indicateurs de satisfaction.

Objectif 3 : développement des compétences du personnel du Département de l'Agriculture

Indicateur1 : Nombre Hommes Jours Formations

Unité	2011 Réalisation	2012 Réalisation	2013 Prévision	2014 Prévision	2015 Prévision	Valeur Cible
n						

Nombre Hommes/Jour/ Formations	16 000	10 000	10 000	12 000	13 000	15 000
---	---------------	---------------	---------------	---------------	---------------	---------------

Précisions méthodologiques :

Le but de cet indicateur est d'entretenir et d'améliorer le capital humain du Département de l'Agriculture. Cet indicateur fournit un aperçu global du degré d'investissement dans la formation continue.

Cet indicateur est le résultat de la multiplication des trois facteurs ci-après :

- Nombre total de journées formations
- Nombre de groupes
- Nombre de participants par groupe

Il permet de calculer le nombre total de journées formations issues de tous les programmes de formation pendant une année (N.H. J) aux niveaux central et régional.

Sources de données :

DRH et DRA

Limites et biais de l'indicateur :

Les moyens budgétaires ne constituent pas, le principal élément conditionnant les possibilités de formation continue. La contrainte majeure tient surtout à des éléments physiques notamment la disponibilité et la qualité des formateurs et le taux de présence des bénéficiaires.

Commentaire :

Pour une meilleure appréciation de cet indicateur, il serait souhaitable dans le futur de mettre en place une batterie complète d'indicateurs pour couvrir l'ensemble des aspects liés à :

- L'efficacité socio-économique de la formation (point de vue du citoyen) en termes de contribution aux politiques publiques ;
- La qualité de service (point de vue de l'usager) qui mesure l'amélioration du service rendu au fonctionnaire du département ;
- les indicateurs d'efficience (point de vue du contribuable) qui portent sur l'optimisation des moyens employés en rapportant les produits obtenus aux ressources consommées.

3. Présentation des sous programmes

a. Sous-programme équipement et fonctionnement des services

Dans le cadre des nouvelles prérogatives découlant de la réorganisation administrative du Département de l'Agriculture intervenue en 2009 suite à l'avènement du Plan Maroc Vert, la Direction des Affaires Administratives et Juridiques s'est vue confier la mission d'appui juridique des différentes réformes initiées par le Plan Maroc Vert et celle de soutien au niveau administratif des structures du Département de l'Agriculture à travers :

- L'élaboration en concertation avec l'ensemble des structures du Département de l'Agriculture des projets de textes législatifs et réglementaires régissant le secteur agricole;
- La rationalisation de la gestion du patrimoine mobilier et immobilier à travers la bonne planification des opérations (maintenance, entretien, travaux de construction et d'aménagement, inventaire etc.), leur suivi et l'optimisation de leurs coûts ;
- L'appui en matière de logistique (bâtiments, logements administratifs, véhicules, divers équipement, etc.) et de moyens de fonctionnement aux différents services du Département de l'Agriculture.

b. Sous-programme développement des ressources humaines

La mission de développement des ressources humaines constitue un élément essentiel pour le renforcement des capacités du personnel du Département en vue de lui permettre d'accomplir ses missions convenablement. Elle vise à :

- Identifier les compétences existantes au sein du Département, évaluer les besoins par rapport aux objectifs et proposer des pistes de progrès et de valorisation des ressources humaines leur permettant de s'adapter aux nouvelles orientations stratégiques du département ;
- Planifier les cycles de formation continue adaptés au Schéma Directeur de la formation continue et accompagner les services déconcentrés dans la préparation et l'exécution de leurs programmes de la formation continue, les validés et les évalués ;
- Déployer une approche progressive de gestion prévisionnelle des emplois et des compétences des ressources humaines selon des méthodes permettant une utilisation rationnelle et efficiente des compétences et des qualifications existantes, le suivi de leur évolution et leur ajustement qualitatif et quantitatif;
- Contribuer au développement de l'action sociale et consolider les relations avec les partenaires sociaux d'une part, d'autre part analyser et exploiter les résultats du baromètre social mise en place.

c. Sous-programme développement du système d'information

La stratégie informatique du Département est déployée au profit des diverses directions métiers et ce, pour tenir compte de leurs préoccupations qui s'inscrivent pleinement dans la stratégie globale du Ministère.

Ainsi, le Schéma Directeur préconise les outils informatiques à mettre en place, les formations nécessaires, les besoins en matériels, le planning de mise en place et les jalons pour faire le point, le tout dans le respect de la stratégie et du budget du ministère. a ce titre, il est prévu notamment :

- d’informer, accompagner, rassurer, encadrer les utilisateurs ;
- d’optimiser l’apport de valeur des investissements réalisés en les alignant sur la stratégie métier ;
- d’orienter toutes les ressources informatiques (humaines et matérielles) vers les priorités stratégiques du département ;
- d’afficher la contribution du Système d’Information aux objectifs métiers.

d. Sous-programme études et statistiques agricoles

Les principales missions afférentes à ce sous-programme portent notamment sur :

- **Les études agro-économiques :**

Dans le cadre du Plan Maroc Vert, le Département de l’Agriculture a lancé un ensemble d’études stratégiques visant :

- ✓ L’élaboration d’un bilan des réalisations du Plan Maroc Vert et la définition d’un plan de relance du secteur agricole ;
- ✓ La rénovation du Project Management Office (PMO), entité support de suivi de la mise en œuvre effective des contrats programmes filières;
- ✓ L’étude de faisabilité pour la mise en place d’une plate-forme logistique de commercialisation des fruits et légumes marocains sur les principaux marchés extérieurs.

- **Les statistiques agricoles :**

- ✓ **Numérisation du territoire :** La poursuite de l’opération de numérisation du territoire en vue de la mise en place d’une plate-forme intégré de l’information géographique sera poursuivie en 2014 pour compléter la couverture des zones de parcours. Le budget de cette opération est essentiellement l’acquisition, de photos et de cartes et le traitement de ces images. Le budget de cette opération lancée sur les crédits d’engagement de 2013 sera consolidé sur le budget 2014.
- ✓ **L’extension du dispositif de gestion des statistiques agricoles STATAGRI :** Il s’agit de l’amélioration et de l’évolution fonctionnelle de STATAGRI pour intégrer de nouveaux modules notamment le pilotage du Plan Maroc Vert, les recensements, le commerce extérieur et l’intégration des applications statistiques. Budget estimatif 700000 DH.
- ✓ **L’assistance technique pour l’accompagnement à la mise en production du GEOPORTAIL :** il s’agit de poursuivre l’opérationnalisation du nouveau SIG web par

son alimentation en données et sa promotion auprès des services du MAPM à travers les formations et l'intégration des données des différentes structures. (budget : 600 000 DH sur 36 mois).

- ✓ **La réalisation du programme habituel des enquêtes statistiques** (Enquêtes occupation du sol, enquête élevage, enquêtes prix, enquêtes rendement, enquêtes prévisions et enquête aid al adha, enquête suivi de la campagne agricole). Le budget couvre, les fournitures de bureau et les fournitures informatiques, l'organisation d'atelier, le carburant et la réparation et les frais de déplacement du personnel d'enquêtes.

II- PROGRAMME DE DEVELOPPEMENT DES FILIERES DE PRODUCTION

1. Stratégie du programme :

a. Résumé de la stratégie du programme et de ses finalités générales

Le programme de développement des filières de production est constitué de 5 sous-programmes comme suit :

- Développement des filières végétales et animales ;
- Développement de l'agriculture solidaire ;
- Développement de la labellisation et des produits de terroir ;
- Développement de la valorisation et de la commercialisation des produits agricoles ;
- Appui aux établissements publics de la politique agricole (Conseil agricole et chambres d'agriculture).

Au niveau des filières de production, plusieurs Contrats Programmes entre l'Etat et les professionnels ont été signés: sucre, agrumes, céréales, maraichage, palmier dattier, lait, viandes rouges, aviculture, semences, roses, safran, oléiculture, arboriculture fruitière, filière biologique, arganier, filières cameline et apicole. Des plans d'actions ont été élaborés et des mécanismes institutionnels (Project Management Office) ont été mis en place pour suivre de près leur avancement et assurer l'évaluation annuelle de leur mise en œuvre.

En effet, il est prévu un accroissement important des productions agricoles à l'horizon 2020 en comparaison avec l'année du lancement du plan Maroc Vert (2008). Aussi, des plans d'actions régionaux ont été mis en place pour la mise en œuvre des dispositions de ces contrats programmes, et ce en partenariat avec les professionnels.

Par ailleurs, pour accompagner la mise en œuvre des projets de développement des filières de production, l'Etat a procédé à une refonte globale du système des aides et incitations octroyées dans le cadre du Fonds de Développement Agricole (FDA).

Cette refonte du système de subventions établie en conformité avec les engagements pris dans le cadre de l'OMC, des contrats programmes filières et de la nécessité d'adaptation des aides aux spécificités économiques et sociales des filières de production, vise un renforcement des aides et des encouragement de l'Etat, notamment aux projets d'agrégation.

En outre, le Ministère de l'Agriculture et de la Pêche Maritime a adopté une politique volontariste pour le développement de l'agriculture solidaire à travers les projets du Pilier II du PMV qui vise l'amélioration durable des revenus des petits agriculteurs pauvres et/ou vulnérables. Cette politique repose sur une intervention de l'Etat dans le cadre d'un partenariat avec les bénéficiaires regroupés au sein d'organisations professionnelles

représentatives. Ces projets s'appuient sur une vision filière intégrant toute la chaîne de valeur « amont - aval » et prennent en considération la gestion rationnelle et durable des ressources naturelles.

Selon les objectifs assignés aux projets Pilier II, ceux-ci se répartissent en trois catégories ci-après :

- **Projets de reconversion** : Il s'agit de projets de reconversion des filières de production existantes en d'autres filières à plus haute valeur ajoutée. Ils concernent les agriculteurs qui pratiquent des cultures à faible valeur ajoutée dans un milieu offrant des possibilités de changement de spéculation.
- **Projets d'intensification** : Ils concernent les agriculteurs pratiquant une spéculation ayant de réelles potentialités de développement et nécessitant d'intensifier l'existant.
- **Projets de diversification** : Ce type de projet vise à garantir une production additionnelle, permettant de générer un revenu complémentaire au profit des bénéficiaires et ce moyennant l'introduction de produits de niches ou le développement des produits de terroir comme le safran, le miel ou les PAM

D'autre part, la valorisation et la commercialisation des produits agricoles constituent des priorités de la stratégie PMV. Ainsi, en ce qui concerne la valorisation de la production à travers l'agro-industrie, deux agropoles ont été créées au niveau de Meknès et de Berkane, et d'autres agropoles seront créées au niveau de Tadla, du Souss, du Haouz et du Gharb. Ces agropoles, qui constituent des plateformes industrielles intégrées de nouvelle génération, seront composées de zones à vocation agro-industrielle, de zones logistiques, de zones commerciales et de services, ainsi que de Qualipôles alimentation. Ces derniers constitueront un guichet unique au service des opérateurs pour les accompagner à améliorer la qualité et la compétitivité de leurs produits destinés aussi bien au marché local qu'à l'export.

Par ailleurs, les conditions de commercialisation des produits agricoles seront améliorées dans les années à venir à travers :

- La réforme des marchés de gros des fruits et légumes avec la mise en place d'un schéma directeur national qui vise la création de marchés de gros de nouvelle génération dans le cadre d'un partenariat public-privé ;
- La réforme des abattoirs à travers la gestion déléguée des abattoirs communaux et l'encouragement du secteur privé pour la réalisation de projets intégrés.

- L'amélioration des conditions de commercialisation des produits agro-alimentaires destinés à l'exportation à travers la consolidation des marchés traditionnels et l'accès à de nouveaux marchés.

Conscient du rôle que peuvent jouer les produits de terroir comme locomotive de développement local et de création de la richesse surtout dans les zones déshéritées, le Plan Maroc Vert a accordé une place de choix pour le développement du secteur des produits de terroir au titre de l'agriculture solidaire. Pour ce faire, une stratégie a été initiée pour le développement et la promotion des produits de terroir afin de permettre à ces produits de trouver la place qu'ils méritent sur le marché national et international. Pour sa part, la labellisation constitue un des principaux chantiers du plan Maroc Vert, à travers la reconnaissance des signes distinctifs d'origine et de qualité.

Par ailleurs, dans le cadre de la stratégie National du Conseil Agricole, l'Office National du Conseil Agricole (ONCA) a été créé en vue d'assurer un accompagnement efficace des projets et filières agricoles, et ce à travers le renforcement du rôle de l'Etat pour mettre à la disposition des agriculteurs le conseil nécessaire, ainsi que le développement du conseil privé et l'implication des organisations professionnelles dans le système du conseil agricole.

En outre, il a été procédé à la réforme de la loi régissant les chambres d'agriculture qui a intégrées fonctions de conseil, de représentation et de développement diversifié à ces chambres pour leur permettre de jouer un rôle actif dans le développement agricole sans chevauchement de ses compétences avec celles de l'Etat. Ces nouvelles missions sont axées notamment sur la formation des agriculteurs, le soutien de l'investissement et de l'emploi dans le monde rural ainsi que l'organisation professionnelle agricole.

b. Responsable de programme

La Direction de développement des filières de Production.

c. Acteurs chargés du pilotage du programme

- Direction de Développement des Filières de Production : responsable de l'élaboration et du pilotage du programme ;
- Agence pour le Développement agricole ;
- Direction Financière ;
- Directions Régionales de l'Agriculture et Offices Régionaux de mise en valeur agricole ;
- Office National du Conseil Agricole ;
- Chambres Régionales d'Agriculture.

2. Objectifs et indicateurs de performance du programme :

Objectif 1 : Amélioration des performances et développement des filières agricoles

Indicateur 1: Taux de couverture des besoins nationaux au niveau des 6 produits de base.

Unité (%)	Réalisation 2012	Réalisation 2013	Prévisions 2014	Prévisions 2015	Prévisions 2016	Valeur cible
Céréales	46	74	58	60	65	70
Huiles	2	2	5	7	9	19
Sucre	21	29	40	44	48	62
Viandes rouges	98	98	98	98	98	98
Lait	87	90	92	94	96	100
Produits avicoles	100	100	100	100	100	100

Précisions méthodologiques:

Le taux de couverture des besoins nationaux des 6 produits de base est calculé sur la base du disponible en principaux produits agricoles destinés à la consommation intérieure.

Sources de données :

- Direction de la Stratégie et des Statistiques ;
- Direction de Développement des Filières de Production ;
- Office National Interprofessionnel des Céréales et des Légumineuses ;
- Directions Régionales de l'Agriculture ;
- Organisations Interprofessionnelles.

Limites et biais de l'indicateur :

Risque d'indisponibilité et difficultés d'accès aux sources de données.

Commentaire :

L'évolution du taux de couverture des besoins nationaux pour les six produits de base traduit l'effort consenti pour le développement des filières de production au niveau de tous les maillons de la chaîne de valeur. Cette évolution reste influencée par plusieurs facteurs, notamment les conditions climatiques et économiques de la campagne agricole.

Objectif 2 : Développement de l'agriculture solidaire

Indicateur 1: Nombre cumulé de projets solidaires (Pilier II) lancés.

Unité	Réalisation n 2011	Réalisation n 2012	Réalisation n 2013	Prévisions 2014	Prévisions 2015	Valeur cible
Nombre	220	314	427	478	530	545

Précisions méthodologiques:

Cumul du nombre de projets solidaires (Pilier II) validés par le comité technique et lancés au niveau des 16 régions du Royaume.

Sources de données :

- Agence pour le Développement agricole ;
- Directions Régionales de l'Agriculture ;
- Offices Régionaux de mise en valeur Agricole.

Limites et biais de l'indicateur :

L'atteinte de la valeur cible est conditionnée par la mobilisation des crédits annuels nécessaires et par la capacité des services déconcentrés du Ministère de l'Agriculture et de la Pêche Maritime à exécuter lesdits projets.

Indicateur 2: Nombre cumulé des superficies plantées dans le cadre des projets pilier II du Plan Maroc Vert.

Unité	Réalisation n 2011	Réalisation n 2012	Réalisation n 2013	Prévisions 2014	Prévisions 2015	Valeur cible
Ha	38 509	64 743	90 770	126 000	172 000	300 000

Précisions méthodologiques:

Cumul des superficies plantées dans le cadre des projets pilier II du Plan Maroc Vert collectées à l'échelle nationale (16 Directions Régionales de l'Agriculture).

Sources de données :

- Agence pour le Développement agricole ;
- Directions Régionales de l'Agriculture ;
- Offices Régionaux de mise en valeur Agricole.

Limites et biais de l'indicateur :

L'atteinte de la valeur cible est conditionnée par la mobilisation des crédits annuels nécessaires, des facteurs d'ordre sociale (adhésion des agriculteurs aux projets) et des aléas climatiques.

Objectif 3 : Développement de la labellisation et amélioration de l'offre en produits de terroir

Indicateur 1: Nombre de Signes distinctifs d'origine et de qualité (SDOQ) reconnus.

Unité	Réalisation n 2011	Réalisation n 2012	Réalisation n 2013	Prévisions 2014	Prévisions 2015	Valeur cible
Nombre	15	21	25	30	35	50

Précisions méthodologiques :

Le nombre de signes distinctifs d'origine et de qualité reconnus est calculé sur la base de cahiers des charges types des produits qui peuvent bénéficier des signes, demandés par les groupements professionnels concernés. Ces cahiers des charges seront examinés par la commission nationale des signes distinctifs d'origine et de qualité dont le secrétariat est assuré par la division de la labellisation. Dans le cas où l'avis de la commission est favorable, les signes concernés seront reconnus par le Ministère de l'Agriculture et l'arrêté de reconnaissance sera publié au bulletin officiel.

Sources de données :

Direction de Développement des Filières de Production/Division de la labellisation.

Limites et biais de l'indicateur :

L'indicateur reste dépendant de l'avis de la Commission nationale et de l'engagement et la volonté des groupements professionnels d'adhérer dans la démarche de valorisation et de l'amélioration de la qualité de leurs produits.

Commentaire :

L'évolution du nombre des signes distinctifs d'origine et de qualité reconnus traduit les efforts déployés en vue de développer et d'améliorer la qualité des produits agricoles et en particulier les produits de terroir. D'une manière générale, la tendance du développement des produits labellisés doit évoluer vers la hausse.

Objectif 4 : renforcement de la valorisation des produits agricoles

Indicateur 1: Nombre d'unités de valorisation autorisées à s'installer au sein des agropoles.

unité	Réalisation 2011	Réalisation 2012	Prévisions 2013	Prévisions 2014	Valeur Cible
Nombre	4	10	18	30	130

Précisions méthodologiques :

Le nombre d'investisseurs ayant obtenu l'autorisation de construire pour implanter leurs unités de valorisation au sein des agropoles.

Sources de données :

- Directions Régionales de l'Agriculture ;
- Offices Régionaux de Mise en Valeur Agricole ;
- Aménageurs développeurs.

Limites et biais de l'indicateur :

L'atteint des résultats escomptés reste tributaire du degré d'incitation des investisseurs pour s'installer au sein des agropoles et de la mise en place d'un plan d'actions pour promotion de la commercialisation des agropoles en concertation avec les partenaires concernés.

Objectif 5 : Amélioration du taux d'encadrement des agriculteurs par les conseillers agricoles

Indicateur 1: Nombre d'agriculteurs encadrés par les conseillers agricoles.

unité	prévisions 2013	prévisions 2014	prévisions 2015	Valeur Cible
Nombre	3800	3200	2500	1350

Précisions méthodologiques :

L'étude diagnostic de la SNCA a fait ressortir le taux d'encadrement actuel est de 1 conseiller pour 3800 agriculteurs alors que la norme selon la F.A.O est de 1350. En vue de combler cette insuffisance, l'intervention de l'ONCA s'appuie sur le conseil privé à côté du conseil public respectivement à hauteur de 78% et 25%.

Sources de données :

- Office National du Conseil Agricole ;
- Partenaires dans le cadre de conventions de partenariat.

Indicateur 2: Amélioration du taux d'encadrement des agriculteurs

unité	prévisions 2013	prévisions 2014	prévisions 2015	Valeur Cible
Nombre	300 000	720 000	1 000 000	4 000 000

Précisions méthodologiques :

L'intervention du conseil agricole s'appuie sur le conseil multi-acteurs et l'utilisation des nouvelles technologies de communication à savoir les bornes interactives, l'internet, le centre d'appel, les écoles aux champs, les SMS,... en plus des canaux, outils et méthodes conventionnelles, tels que les journées de sensibilisation, les voyages d'études, les manifestations et les journées de sensibilisation.

Sources de données :

Office National du Conseil Agricole.

Commentaire :

La réalisation des objectifs fixés au titre de cet indicateur, est conditionnée par la mise en place effective des structures de l'ONCA et l'allocation des moyens adéquats.

3. Présentation des projets et actions du programme :

a. Développement des filières végétales et animales :

Les principaux programmes préconisés dans le domaine de développement des filières de production végétales et animales au titre de l'année 2014 se présentent comme suit:

- Mise en œuvre des plans d'actions élaborés dans le cadre des contrats programmes signés entre le Gouvernement et les interprofessions;
- Suivi de la réalisation des activités du programme de l'arboriculture fruitière du MCC suite au transfert de ces activités de l'APP au Département de l'Agriculture ;
- Mise en œuvre de l'opération pilote pour le traitement phytosanitaire des blés par voie terrestre au niveau des DRA de Chaouia-Ouardigha, de Rabat-Salé-Zemmour-Zaer, de Meknès-Tafilalet, de Doukkala-Abda, de Fès-Boulemane et du Gharb Charrarda Beni Hssen.
- Equipement des centres régionaux d'insémination artificielle de Fouarat à Kenitra et d'Ain Jemaa à Casablanca en matériel nécessaire et formation des techniciens dans ce domaine.

b. Développement de l'Agriculture solidaire :

Le programme d'actions au titre de l'année 2014 portera sur un portefeuille de 353 projets pilier II, dont 51 nouveaux projets et 302 en cours de réalisation.

Les 51 nouveaux projets pilier II couvrent treize régions du Royaume pour un investissement global de plus de 1,5 milliards dhet une superficie de près de 50.192 ha 190386 bénéficiaires.

Les filières de production végétale concernent 38 projets en majorité des projets d'arboriculture fruitière (33 projets), avec un montant global d'investissement de 1,35 milliards dh. Les filières de production animale portent sur 13 projets dont principalement 6 de viandes rouges et 4 d'apiculture, pour un montant global d'investissement de 152 millions dh.

c. Développement de la labellisation et des produits de terroir :

Les principaux programmes envisagés dans le domaine de la labellisation et des produits de terroir au titre de l'année 2014 se présentent comme suit:

- Poursuite du programme de labellisation des produits agricoles et la reconnaissance de leurs signes distinctifs d'origine et de qualité ;
- Mise en place d'un cadre législatif et réglementaire régissant la production biologique des produits agricoles;

- Mise à niveau de 15 groupements de producteurs à travers l'appui et l'accompagnement pour l'intensification et l'amélioration des conditions de la production par l'acquisition du matériel technique de valorisation et les fournitures techniques ainsi que l'aménagement et la réhabilitation des locaux de production ;
- Renforcement de partenariat avec les professionnels pour la valorisation et la commercialisation des produits de terroir ;
- Poursuite des travaux de construction des plates-formes logistiques et commerciales des produits à Meknès et Al Hoceima ;
- Promotion des produits de terroir du Maroc au niveau national et international à travers la poursuite des actions relatives à l'organisation des rencontres avec les GMS l'accompagnement de la signature des contrats commerciaux, en plus de la mise en place des instruments de promotion au niveau des points de vente des produits.

d. Développement de la valorisation et la commercialisation des produits agricoles :

Ce sous-programme vise le développement des infrastructures de valorisation des produits agricoles au niveau des principaux bassins de production agricole et le développement des industries agro-alimentaires. Les principales actions prévues dans le domaine de l'agrobusiness au titre de l'année 2014 se présentent comme suit :

- **Développement des agropoles**
- ✓ Agropoles de Meknès et de Berkane : poursuite de la commercialisation de ces agropoles auprès des investisseurs et la construction des unités de valorisation au sein de ces agropoles ;
- ✓ Agropole de Tadla Azilal : poursuite des travaux d'aménagement ;
- ✓ Agropole de Souss Massa : Signature de la convention de valorisation entre le gouvernement et les partenaires concernés et lancement des travaux d'aménagement.
- ✓ Agropole du Haouz : achèvement des études de faisabilité et réalisation des études techniques et financières par l'aménageur développeur qui sera désigné ;
- ✓ Agropole du Gharb : achèvement des études de faisabilité et détermination du site du projet et de l'aménageur-développeur ;

A la demande des partenaires régionaux de Chaouia et des Doukkala, des études de faisabilité ont été lancés pour la mise en place des agropoles dans ces régions.

- **Qualipôles alimentation :**
- ✓ Qualipôlealimentation de Berkane : poursuite des activité de ce pôle en matière de recherche-développement et contrôle de qualité, ainsi que l'accompagnement des professionnels ;
- ✓ Qualipôlealimentation de Meknès : achèvement des travaux de construction et de son équipement en matériel nécessaire, ainsi que le lancement de ses activités ;

- ✓ Qualipôle alimentation de Tadla : poursuite des travaux de construction ;
- ✓ Qualipôle alimentation de Souss Massa : lancement des travaux de construction.
 - **Réforme des marchés de gros des fruits et légumes :**

Contribution à la réforme des marchés de gros des fruits et légumes à travers notamment le lancement des projets pilotes de Berkane, Meknès et Rabat, ainsi que le suivi de la mise en œuvre des actions transverse.

e. Appui aux établissements publics de la politique agricole :

1. Conseil Agricole :

Les principales actions prévues au titre de l'exercice 2014 se présentent comme suit :

- **Modernisation des structures locales de l'O.N.C.A :**

Les actions prévues pour l'amélioration des conditions de travail des conseillers agricoles et d'accueil des agriculteurs sont comme suit:

- ✓ La rénovation et l'équipement du siège central et des entités locales de l'ONCA;
- ✓ Le renforcement des capacités d'intervention des conseillers agricoles par l'acquisition de matériel technique (Kits d'analyse sol, eau et plante);
- ✓ L'organisation des sessions de formation pour le renforcement des capacités professionnelles des conseillers agricoles.

- **Actions d'appui de conseil agricole :**

- ✓ La mise en place des écoles aux champs;
- ✓ l'organisation des journées d'animation et d'information aux niveaux national, régional et local pour l'accompagnement des agriculteurs en matière d'utilisation des semences , les bonnes pratiques agricoles, FDA, Pilier II, Agrégation,...

- **Modernisation des canaux de communication**

- ✓ La création d'une base de données pour faciliter l'accès des agriculteurs au conseil agricole ;
- ✓ La création d'un site web contenant l'ensemble des informations agricoles disponibles chez tous les partenaires concernés ;
- ✓ La conception, la production et la multiplication des films pédagogiques et des supports écrits, ainsi que la diffusion des spots sur les chaînes de télévision ;

- **Appui de la femme rurale**

- ✓ La mise en œuvre de projets socio-économique en partenariat avec les associations et les coopératives dans le milieu rurale ;
- ✓ L'encadrement des femmes rurales à travers l'organisation des journées d'information et de sensibilisation au niveau national, régional et local.

2. Chambres d'agriculture

Dans le cadre de l'appui aux chambres d'agriculture, les programmes prévus en 2014, seront axés sur:

- **Achèvement des travaux de construction des sièges des chambres d'agriculture :**

Achèvement de trois sièges des chambres d'agriculture au niveau des régions : Marrakech - Tensift-El Haouz, Meknès - Tafilalet et Tadla Azilal et poursuite des travaux de construction de 9 autres sièges lancés au cours de l'année précédente (Doukkala - Abda , Oued dahabLaguira, Gharb-cherda- Beni Hassan , l'oriental , chaouiaouadghira, Taza-El hoceima-Taounate, et Tanger Tetouan).

- **Equipement des chambres d'agriculture :**

L'accent sera mis notamment sur l'équipement des nouveaux sièges dont les travaux seront achevés et le renforcement des autres chambres en équipements supplémentaires nécessaires.

- **Participation des chambres d'agriculture dans le développement :**

Les activités de développement menées par les chambres d'agriculture seront axées notamment sur :

- ✓ la participation à la réalisation des projets de développement agricole qui s'intègrent dans les programmes agricoles régionaux dans leurs zones d'actions, et ce, dans un cadre contractuel ;
- ✓ la formation et l'information des agriculteurs et l'encadrement des organisations professionnelles agricoles ;
- ✓ la participation à l'organisation de manifestations et de foires agricoles régionales.

III- PROGRAMME D'ENSEIGNEMENT, DE FORMATION ET DE RECHERCHE AGRONOMIQUES

1. La stratégie du programme

a. Résumé de la stratégie du programme et de ses finalités générales

En vue d'accompagner les programmes du Plan Maroc Vert, il y a lieu de disposer de techniques modernes de production et de méthodes de formation avancées et de veiller à améliorer le niveau des ressources humaines et à mettre à sa disposition le matériel pédagogique adéquat.

Dans ce cadre, la stratégie de formation et de recherche est fondée sur des idées visant à réaliser un objectif général clair qui est le développement d'un système national au service de d'une agriculture solidaire compétitive et durable. Lequel système devra assurer une adéquation de l'offre de formation et de recherche avec les besoins découlant des orientations du plan Maroc vert, le transfert de compétences et de connaissances technologie répondant aux besoins des agriculteurs et une implication des professionnels dans la gestion, la gouvernance et le financement du système national de formation et de recherche, en plus, une intégration de l'ensemble des acteurs concernés par la formation et de la recherche, au renforcement de programmes pédagogiques à travers la création d'un centre national de la formation pédagogique, à l'appui des compétences, à la réalisation des objectifs et à l'évaluation de l'apport des acteurs sur la, base des résultats.

b. Responsable de programme

Direction de l'Enseignement, de la Formation et de la Recherche (DEFR)

c. Acteurs de pilotage

- Directions Régionales de l'Agriculture (DRA),
- Etablissements d'enseignement supérieur et de recherche,
- Etablissements de l'enseignement technique et de la formation professionnelle agricoles,
- Centre des Ressources du Pilier II du Plan Maroc Vert (CRP II / Ifrane).

2. Objectifs et indicateurs de performance du programme

Objectif 1 : Orienter la formation des cadres supérieurs en fonction des besoins des professionnels

Indicateur 1 : Taux d'insertion des lauréats des établissements d'enseignement supérieur

Unité	Réalisation 2011	Réalisation 2012	Prévision 2013	Prévision 2014	Prévision 2015	Valeur Cible
%	80	80	85	90	95	98

Précision de la méthodologie

Cet indicateur sera défini à travers des enquêtes

Sources de données

- Direction de l'Enseignement, de la Formation et de la Recherche (DEFR) ;
- Direction des Ressources Humaines (DRH);
- Directions Régionales de l'Agriculture (DRA) .

Limites et biais de l'indicateur

La diminution des recrutements par l'Etat et au niveau du secteur privé constituent les limites pour cet indicateur.

Commentaire

Cet indicateur permettra de mesurer le degré de satisfaction des professionnels, eu égard à l'importance et la qualité des programmes de formation et l'adéquation de la formation aux besoins du secteur.

Indicateur 2 : Taux de satisfaction qualitatif des professionnels/aux objectifs de la profession

Unité	Réalisation 2012	Prévision 2013	Prévision 2014	Prévision 2015	Valeur Cible
%	-	-	75	80	90

Précision de la méthodologie

Cet indicateur sera défini à travers des enquêtes

Sources de données

- Direction de l'Enseignement, de la Formation et de la Recherche (DEFR) ;
- Directions Régionales de l'Agriculture (DRA).

Limites et biais de l'indicateur

La multiplicité des intervenants constitue une limite principale pour cet indicateur.

Commentaire

L'enquête sera limitée à un échantillon représentatif des professionnels concernés par une ou plusieurs filières prioritaires. Le dénominateur (Nombre total de professionnels enquêtés) restera le même pour donner un sens à l'évolution de l'indicateur. Les professionnels ciblés par l'enquête pourront changer sans toutefois changer leur nombre.

Objectif 2 : Promouvoir l'invention et la recherche dans le domaine agricole

Indicateur 1 : Taux de publications moyen par an / enseignants chercheurs ou chercheurs des établissements de formation et de recherche agricoles.

Unité	Réalisation 2011	Réalisation 2012	Prévision 2013	Prévision 2014	Prévision 2015	Valeur Cible
%	20	30	45	50	60	80

Précision de la méthodologie

Numérateur : nombre de publications

Dénominateur : nombre de chercheurs et d'enseignants chercheurs

Sources de données

- Etablissement d'Enseignement Supérieur et de Recherche ;
- Direction de l'Enseignement, de la Formation et de la Recherche (DEFR).

Limites et biais de l'indicateur

Cet indicateur est lié à la disponibilité des ressources humaines et financières.

Commentaire

Les données relatives à cet indicateur prendront comme base le système de suivi et évaluation qui sera mis en place dans cadre de la nouvelle Stratégie Nationale de la Formation et de la Recherche Agricoles (SNFRA).

Indicateur 2 : Nombre de variétés et de races animales inscrites ou en cours d'inscription au catalogue officiel

Unité	Réalisation 2011	Réalisation 2012	Prévision 2013	Prévision 2014	Prévision 2015	Valeur Cible
nombre	4	5	6	8	10	13

Précision de la méthodologie

Dépouillement / synthèse des rapports d'activités ou bilans des réalisations annuelles d'établissements d'enseignement supérieur et de recherche.

Sources de données

- Etablissement d'Enseignement Supérieur et de Recherche ;
- Direction de l'Enseignement, de la Formation et de la Recherche (DEFR).

Limites et biais de l'indicateur

Cet indicateur est lié à la disponibilité des données et des ressources humaines et financières.

Commentaire

Les données relatives à cet indicateur prendront comme base le système de suivi et évaluation qui sera mis en place dans de la Stratégie Nationale de la Formation et de la Recherche.

Objectif 3 Améliorer la pertinence et la qualité de l'enseignement technique et de la formation professionnelle agricole

Indicateur 1 :Taux d'encadrement des stagiaires formés (Rendement interne)

Unité	Réalisation2 011	Réalisation 2012	Prévision 2013	Prévision 2014	Prévision 2015	Valeur Cible
Taux (%)	67	72	75	80	90	95

Précisions méthodologiques

Calcul des taux de réussite annuellement et pour les deux années de formation ;

Ce taux exprime le rapport entre le nombre des stagiaires réussis (passage ou diplomation)/ nombre total des stagiaires inscrits.

Sources de données

Procès-verbaux de délibération des résultats de fin d'années pour l'ensemble des établissements de la formation professionnelle agricole.

Commentaire

Cet indicateur reflète la qualité de la formation dispensée, de l'encadrement des stagiaires par les formateurs et des conditions d'accueil et d'hébergement.

Il renseigne aussi sur le taux d'abandon.

Indicateur2 : Taux d'insertion des lauréats (Rendement externe).

Unité	Réalisation2 011	Réalisation 2012	Prévision 2013	Prévision 2014	Prévision 2015	Valeur Cible
Taux (%)	62	67	70	72	75	80

Précisions méthodologiques

Enquête auprès des lauréats 9 mois après la sortie des établissements de la formation professionnelle agricole.

Sources de données

Direction de l'Enseignement de la Formation et de la Recherche

Limites et biais de l'indicateur

Cet indicateur reste tributaire du Taux élevé de réponses aux questionnaires

Commentaire

Ce travail d'enquête permettra de déterminer le taux d'insertion des lauréats, de mesurer le degré de satisfaction des professionnels, la pertinence des programmes de formation et l'adéquation formation-emploi en général.

3. Présentation des projets/actions relatifs au programme

a. Enseignement Supérieur Agricole

Le programme de travail pour l'enseignement supérieur au titre de l'année scolaire 2013-2014 comprend ce qui suit :

- Elaborer / et ou mettre à jour les textes juridiques régissant les établissements d'enseignement supérieur agricoles et assurer le suivi de leur application ;
- Réaliser des études prospectives et benchmarks sur les best practices en matière d'enseignement supérieur agricole ;
- création d'un pôle polytechnique pour l'enseignement supérieur intégré regroupant l'IAV Hassan II, l'ENA de Meknès et l'ENFI de Salé ;
- La mise en place des mécanismes de financement de l'école doctorale de l'IAV Hassan II ;
- Communiquer, auprès des acteurs concernés, sur les principales orientations des programmes de formation concernant l'enseignement supérieur (IAV Hassan II, ENFI, ENA) ;
- Suivre l'insertion des lauréats dans le milieu professionnel.

b. Recherche Agricole

Le programme de travail pour la recherche agricole au titre de l'année scolaire 2013-2014 porte sur le renforcement et le développement des mécanismes de liaison entre les établissements d'enseignement supérieur et de la recherche agricole à travers ce qui suit:

- Réaliser un ensemble de programmes compétitifs de recherche, de développement et de vulgarisation ;
- Poursuivre les efforts pour inciter les chercheurs et les établissements d'enseignement supérieur et de recherche à réaliser des projets de recherche communs dans le cadre de programmes nationaux et de la coopération internationale, ainsi que l'appui à l'innovation et la recherche dans le domaine agricole à travers le Grand Prix Hassan II ;
- Valoriser les connaissances acquises via les projets de recherche & développement ;
- Constituer le Conseil National de la Recherche Agricole (CNRA) devant définir les priorités de recherche;
- Organiser des évènements (forum, prix, salons, etc.) pour contribuer au rayonnement des connaissances acquises via les projets de recherche & développement.

c. Enseignement technique et formation professionnelle agricole

Le programme d'action de l'enseignement technique et formation professionnelle agricole de l'année scolaire 2013-2014 portera sur :

- La mise à niveau des établissements de la formation professionnelle agricole
- Par l'adoption d'une nouvelle gouvernance de gestion du dispositif de formation et leur regroupement dans un seul cadre institutionnel intégré.
- l'extension de la capacité d'accueil par l'ouverture de cinq nouveaux centres de formation par apprentissage.
- la mise en place d'un nouveau système de suivi de l'insertion des lauréats de la FPA.
- la réalisation d'un programme de formation des formateurs sur les métiers de l'ingénierie de formation en harmonie avec le PMV.
- Formation initiale : 4.666 stagiaires de la FPA et 250 bacheliers agricoles.
- Formation par apprentissage de 10.000 apprentis.

IV- PROGRAMME DE TRESERVATION DU PATRIMOINE ANIMAL ET VEGETAL ET SECURITE SANITAIRE DES PRODUITS ALIMENTAIRES

1. La stratégie du programme :

a. Résumé de la stratégie du programme et de ses finalités générales

- **La préservation du patrimoine animal et la sécurité sanitaire des produits animaux :**
 - ✓ **Prophylaxie des maladies animales et surveillance sanitaire du cheptel :**

Ce sous-programme vise :

- La sécurisation sanitaire du cheptel national vis à vis des maladies animales contagieuses par la conduite d'actions de lutte et de surveillance ;
- La surveillance sanitaire vis à vis des principales maladies animales sévissant sur le territoire national et celles pour lesquelles notre pays est indemne et poursuivre le renforcement des activités de surveillance et de contrôle sanitaire au niveau des frontières, en vue de la protection du cheptel national ainsi que la poursuite de la mise à niveau sanitaire du secteur avicole.

- ✓ **Identification et traçabilité animales**

Ce sous-programme consiste à assurer l'identification du cheptel selon le nouveau système d'identification et de traçabilité animale (SNIT). Dans une première étape, cette action concernera l'identification des bovins et des camelins par l'acquisition de boucles (électroniques et en plastiques), les lecteurs de boucles électroniques, ainsi que le développement d'une solution informatique dédiée spécialement pour assurer le stockage des données enregistrées et permettre la traçabilité des évènements sur les animaux identifiés.

- ✓ **Sécurité sanitaire des produits animaux et d'origine animale**

Les actions prévues dans le cadre de ce sous-programme visent :

- La garantie de la salubrité des produits au niveau national et à l'importation en vue de la protection de la santé du consommateur et la protection de l'environnement ;
- Le contrôle sanitaire vétérinaire est assuré le long de la chaîne de production et de distribution des produits animaux et d'origine animale, et des aliments pour animaux.

- **Préservation du patrimoine végétal et sécurité sanitaire des produits végétaux**

- ✓ **Protection du patrimoine végétal**

Ce sous-programme est axé sur les actions suivantes:

- La gestion de crises phytosanitaires auxquelles le Maroc fait face, à savoir l'éradication du charançon rouge des palmiers, la limitation de la propagation du feu bactérien, la délimitation des foyers de la Tristeza, ainsi que la limitation et la maîtrise de la lutte contre la mineuse des feuilles de la tomate,
- Le suivi de la santé végétale des cultures et plans de surveillance phytosanitaires, ainsi que l'appui technique et expertise pour la promotion des bonnes pratiques phytosanitaires et le contrôle phytosanitaire à l'intérieur du pays et aux frontières.
- Le contrôle phytosanitaire à l'intérieur du pays et aux frontières à l'importation et à l'exportation et le traitement des maladies foliaires des blés.

- ✓ **Homologations des intrants chimiques**

Ce sous-programme est axé sur deux principales composantes:

- L'homologation des pesticides à usage agricole et exiger l'agrément auprès des établissements importateurs et distributeurs des pesticides agricoles
- L'autorisation d'importation des fertilisants et supports de culture.

- ✓ **Grandes luttes :**

Ce sous-programme est axé sur Les grandes luttes axé sur la lutte contre les moineaux et les rongeurs nuisibles à l'agriculture, la protection phytosanitaires des forêts et le contrôle du matériel de pulvérisation des pesticides à usage agricole.

- ✓ **Contrôle des produits végétaux et d'origine végétale à travers:**

- Le contrôle qualitatif et sanitaire des produits végétaux et d'origine végétale au niveau du marché local et aux frontières.
- Le contrôle des aliments d'origine végétale au niveau du marché local et à l'importation ;

b. Responsable de programme

Le Directeur Général de l'ONSSA

c. Acteurs de pilotage

- Directeur des Services Vétérinaires
- Directeur des Contrôle et de la Protection des végétaux
- Directeur Administratif et Financier

2. Objectifs et indicateurs de performance du programme :

Objectif 1: Renforcer la surveillance et la protection sanitaire du cheptel national et améliorer la salubrité et la qualité des produits animaux

Indicateur 1: Nombre d'actes de prévention ou de contrôle/nombre d'actes programmés

Unité	Réalisation 2012	Prévision 2013	Prévision 2014	Prévision 2015	Valeur Cible
%	73	75	80	80	80

Précisions méthodologiques :

- **Mode de calcul :** la somme des effectifs des animaux vaccinés, traités et dépistés par rapport aux effectifs estimés des animaux ciblés par les différents programmes de prophylaxie (Bovins, caprins, ovins, camelins, équidés, chiens à propriétaires) au regard des maladies animales.
- **Périmètre de l'indicateur :** le territoire national
- **Sens d'évolution de l'indicateur :** variable selon l'évolution de la situation sanitaire vis-à-vis des maladies animales (caractère imprévisible de certaines maladies animales).

Sources de données :

Les directions régionales de l'ONSSA (Services Vétérinaires Provinciaux).

Limites et biais de l'indicateur :

Liés à l'estimation des effectifs des animaux concernés par les différents programmes.

Commentaire :

L'indicateur permet de mesurer le degré de réalisation du programme de prophylaxie (suivi et évaluation des actions de prophylaxie des maladies animales)

Indicateur 2: Taux d'animaux identifiés

Unité	Réalisation 2012	Prévision 2013	Prévision 2014	Prévision 2015	Valeur Cible
Taux (%)	-	-	33.3	66.7	100

Précisions méthodologiques :

- **Mode de calcul :** Nombre d'animaux (bovins et camelins) identifiés/effectif estimé du cheptel concerné par l'identification.
- **Périmètre de l'indicateur :** le territoire national

Sources de données :

Les associations professionnelles et les directions régionales de l'ONSSA (Services Vétérinaires Provinciaux)

Limites et biais de l'indicateur :

L'indicateur sus indiqué permet de mesurer avec une précision jugée très bonne le taux d'animaux ayant été identifiés car la probabilité pour que les animaux perdent leurs boucles après leur pose chez l'animal est très minime (moins de 1% selon le fabricant).

Commentaire :

Le taux d'animaux identifiés permet de mesurer l'état d'avancement des actions prévues en matière d'identification des animaux et de s'assurer du degré d'atteinte de la valeur cible. L'identification sera conduite de façon progressive et concernera dans une première phase les bovins et des camelins à l'échelle nationale. Chaque année, il est prévu l'identification d'au moins 33,3% du cheptel national bovin et camelin. Après la généralisation de l'identification à l'ensemble du cheptel national bovin et camelin, qui sera atteint au bout de 3 années (soit une valeur cible de 100% du cheptel national bovin et camelin identifié), cette opération sera limitée à l'identification des nouvelles naissances qui représentent environ 28% du cheptel concerné.

Indicateur 3: Taux de viandes contrôlées/tonnage produit

Unité	Réalisation 2011	Réalisation 2012	Prévision 2013	Prévision 2014	Prévision 2015	Valeur Cible
%	56	57	58	60	62	70

Précisions méthodologiques :

- **Mode de calcul :** Tonnage des viandes contrôlées au niveau des abattoirs par les services vétérinaires par rapport au tonnage des viandes produites au niveau national.
- **Périmètre de l'indicateur :** le territoire national

Sources de données :

- Office National de Sécurité Sanitaire des produits Alimentaires pour les viandes contrôlées.
- Et la Direction de Développement des Filières de Production (tonnage des viandes rouges produit au niveau national)

Commentaire :

- L'indicateur permet de renseigner le taux de couverture du contrôle sanitaire et hygiénique (assuré par les services vétérinaires) des viandes destinées à la consommation publique.

Objectif 2 : Renforcer la surveillance et la protection du patrimoine végétal et améliorer la sécurité sanitaire et la qualité des produits végétaux et d'origine végétale

Indicateur 1: Nombre d'exploitations agricoles suivies ou contrôlées.

Unité	Réalisation 2012	Prévision 2013	Prévision 2014	Prévision 2015	Valeur Cible
Nombre	3 273	3 500	4 000	4 500	5 000

Précisions méthodologiques :

- **Mode de calcul :** Les exploitations ciblées et qui ont été suivies durant l'année par les services de la protection des végétaux en vue d'apprécier l'état phytosanitaires des cultures.

- **Périmètre de l'indicateur** : le territoire national

Sources de données :

- Les directions régionales de l'ONSSA

Limites et biais de l'indicateur :

- La réalisation de cet indicateur dépend du renforcement des moyens humains et matériels pour les services de la protection des végétaux ou en sous-traitant certaines activités au secteur privé.

Commentaire :

- L'indicateur permet de renseigner l'état phytosanitaire des cultures et la situation des parasites nuisibles cibles.

Indicateur 2: Quantité de semences et plants certifiés

Unité	Réalisation 2011	Réalisation 2012	Réalisation 2013	Prévision 2014	Prévision 2015	Valeur Cible
Qté	1 246 126 qtx	1 651 000 qtx	1 800 000 qtx	1 850 000 qtx	1 900 000	2 000 000
	27 160 000	29 080 000	30 000 000	33 000 000	qtx	qtx
	plants	plants	plants	plants	36 000 000	40 000 000
					plants	plants

Précisions méthodologiques :

- **Mode de calcul** : Quantité de semences certifiée et la quantité de plants certifiée
- **Périmètre de l'indicateur** : Principales régions de productions des semences et plants.

Sources de données :

- Les services centraux de l'ONSSA.
- Les professionnels du secteur.

Limites et biais de l'indicateur :

La réalisation de cet indicateur dépend des ressources matérielles et humaines.

Commentaire :

L'indicateur permet de mesurer l'évolution de l'utilisation des semences et plants certifiés par les agriculteurs.

Objectif 3 : Assurer la fiabilité et la reconnaissance des résultats d'analyse de laboratoire

Indicateur 1: Taux de laboratoires et/ou domaines accrédités/ceux présentés à l'accréditation

Unité	Réalisation 2012	Réalisation 2013	Prévision 2014	Prévision 2015	Valeur Cible
%	100	100	100	100	100

Précisions méthodologiques :

- **Mode de calcul** : Nombre de laboratoires et/ou domaines d'analyse de laboratoires accrédités par rapport à ceux présentés à l'accréditation
- **Périmètre de l'indicateur** : les villes d'implantation des laboratoires de l'ONSSA.

Sources de données :

Les laboratoires régionaux d'analyse et de recherche de l'ONSSA et organisme d'accréditation (SEMAC / service marocain d'accréditation).

Limites et biais de l'indicateur :

Non applicable

Commentaire : L'indicateur permet de s'assurer de la fiabilité des analyses et prestations fournies par les laboratoires de l'ONSSA.

3. Présentation des projets/actions relatifs au programme :

a. Préservation Sanitaire du Patrimoine Animal et Sécurité Sanitaire des Produits Animaux :

- **Prophylaxie et surveillance sanitaire du cheptel national :**

La sécurisation sanitaire du cheptel national vis à vis des maladies animales : par la conduite des principales opérations

suivantes :

- ✓ La constitution d'un stock de sécurité en vaccin contre la Fièvre aphteuse (A et SAT2);
- ✓ La vaccination généralisée contre la Clavelée ovine;
- ✓ La gestion des foyers de Blue Tongue par vaccination des ovins dans et autour de ces foyers ;
- ✓ La vaccination des chiens à propriétaire vis à vis de la rage canine ;
- ✓ La poursuite du programme d'assainissement de la tuberculose et de la brucellose bovine ;
- ✓ La lutte contre les maladies à incidence économique dans les zones enclavées et pauvres, ainsi que dans les provinces du Sud ;
- ✓ Le traitement des ruches d'abeilles contre la Varroase;
- ✓ La vaccination des ruminants contre le charbon bactérien dans les zones charbonneuses ;
- ✓ La vaccination des dromadaires contre la variole cameline dans les provinces du Sud ;
- ✓ La mise à niveau sanitaire des unités avicoles ;
- ✓ La surveillance sanitaire vis à vis des maladies animales (PPR, BT, influenza aviaire, FVR, etc.).

Egalement, l'office poursuit et renforce les activités de surveillance et de contrôle sanitaire au niveau des frontières, en vue de la protection du cheptel national à l'égard des maladies exotiques et celles vis à vis desquelles le pays est indemne.

- **Identification et traçabilité animales**

L'identification des animaux représente un outil indispensable pour la gestion sanitaire et zootechnique du Cheptel. Elle est devenue le point de départ et un préalable à toute action, intervention ou information sur les animaux et l'instrument majeur du suivi de leurs mouvements et de la traçabilité de leurs produits.

Cette opération consistera à l'acquisition du matériel d'identification ainsi que l'achat d'un logiciel informatique pour stocker toutes les données d'identification et traçabilité des animaux identifiés, dans une première étape, l'identification portera sur 100 000 bovins et 20 000 camélins.

- **Sécurité sanitaire des produits animaux et d'origine animale**

Les actions menées dans le cadre du programme de la sécurité sanitaire des produits animaux et d'origine animale se résument comme suit :

- ✓ L'inspection sanitaire et qualitative des Produits Animaux et d'Origine Animale (PAOA) (viandes et produits à base des viandes, produits de la pêche, lait et produits laitiers, produits de la ruche, etc...).
- ✓ L'agrément et le suivi des établissements de traitement des PAOA, des établissements de restauration collective
- ✓ et points de vente des PAOA, des engins affectés au transport national et international des denrées périssables et des établissements de sous-produits animaux (peaux, farine et huile de poisson, corn etc.).
- ✓ Le contrôle de l'alimentation animale (aliments pour animaux et établissements de fabrication) et la mise en place des plans de surveillance et de contrôle.

b. Protection phytosanitaire du patrimoine végétal et contrôle des produits végétaux et d'origine végétale

- **Protection des végétaux**

La protection du patrimoine végétal axé sur les composantes suivantes:

- ✓ Gestion de crises phytosanitaires auxquelles le Maroc fait face, à savoir l'éradication du charançon rouge des palmiers, la limitation de la propagation du feu bactérien, la délimitation des foyers de la Tristeza, ainsi que la limitation et la maîtrise de la lutte contre la mineuse des feuilles de la tomate,

- ✓ Suivi de la santé végétale des cultures et plans de surveillance phytosanitaires,
- ✓ Appui technique et expertise pour la promotion des bonnes pratiques phytosanitaires et le contrôle phytosanitaire à l'intérieur du pays et aux frontières.
- ✓ Le contrôle phytosanitaire à l'intérieur du pays et aux frontières lors de l'importation ainsi que le traitement de la maladie foliaire du blé.
- ✓ L'homologation des intrants chimiques axé sur l'homologation des pesticides et les fertilisants et supports de culture.
- ✓ Les grandes luttes sont axées sur la lutte contre les moineaux et les rongeurs nuisibles à l'agriculture, la protection phytosanitaires des forêts et le contrôle du matériel de pulvérisation des pesticides à usage agricole.

- **Contrôle des semences et plants**

Le programme du contrôle des semences et plants concerne trois volets :

- ✓ L'homologation des variétés : homologuer des nouvelles variétés reconnues être homogènes, stables et adaptées aux conditions climatiques et édaphiques du Maroc.
- ✓ La protection des obtentions végétales : protéger les droits des obtenteurs des nouvelles variétés répondant aux conditions de protection.
- ✓ Le contrôle des semences et des plants : contrôle au champ, en pépinières, en milieux contrôlés et au laboratoire de la production des semences et des plants, en vue de la certification.

- **Contrôle des produits végétaux et d'origine végétale**

Ce programme est décliné en sous programmes suivants :

Le contrôle qualitatif et sanitaire des produits végétaux et d'origine végétale au niveau du marché local et aux frontières, qui porte sur:

- ✓ Le contrôle des aliments d'origine végétale au niveau du marché local et à l'importation et la garantie d'une bonne sécurité du consommateur par la prévention des risques occasionnés par les contaminants chimiques ou biologiques et l'utilisation d'additifs alimentaires non autorisés ;
- ✓ La lutte contre la concurrence déloyale par la vérification de l'étiquetage et la présentation des produits ainsi que la publicité mensongère et harmonisation des normes marocaines avec les standards internationaux.

La surveillance des établissements qui vise à :

- ✓ Veiller au respect des principes généraux de sécurité sanitaire des denrées végétales et d'origine végétale destinées au marché national et à l'exportation ;
- ✓ Déterminer les conditions dans lesquelles les denrées végétales doivent être élaborées, produites et commercialisées ;
- ✓ S'assurer de l'indication des règles obligatoires d'information du consommateur, via l'étiquetage des denrées alimentaires et la détermination des documents d'accompagnement.

c. Développement des laboratoires

Le programme des laboratoires Régionaux d'Analyses et de Recherches (LRAR) vise à :

- Améliorer le fonctionnement des LRAR et réaliser les analyses conformément aux standards internationaux ;
- Satisfaire les exigences de qualité, de sécurité et contribuer, ainsi, à garantir la fiabilité des analyses ;
- Répondre à la demande liée aux contrôles officiels, tant en nombre d'analyses à réaliser qu'en délai de rendu des résultats ;
- Faire accréditer les laboratoires selon la norme ISO 17025 et les accompagner dans leur démarche d'amélioration continue.

V. PROGRAMME DE DEVELOPPEMENT DE L'IRRIGATION ET DE L'AMENAGEMENT DE L'ESPACE AGRICOLE

1. La stratégie du programme :

a. Résumé de la stratégie du programme et de ses finalités générales

L'espace agricole au Maroc recèle un potentiel en terres cultivables et de terrains de parcours (hors espace forestier) qui s'étend sur près de 62 millions d'hectares soit plus de 86 % du territoire national comprenant les terres cultivables (8,7 millions d'hectares soit près de 12 % du territoire) et les terres de parcours (53 millions d'hectares soit 74 % du territoire).

Les surfaces irriguées représentaient 1,5 million d'hectares soit 17 % des terres cultivables. Le reste soit 7,2 millions d'hectares de superficie agricole utile, est constituée de terrains en bour.

Dans cet espace dont les potentialités des écosystèmes et des zones agro-écologiques sont très contrastées, l'agriculture est naturellement très diversifiée.

L'aménagement de l'espace agricole est une porte d'entrée incontournable des politiques de développement agricole et rural.

Dans les zones d'agriculture pluviale et de parcours, les principaux enjeux résident dans l'amélioration de la productivité des terres et dans la préservation et la protection des terres et de l'eau contre les risques de dégradation (érosion, surexploitation, surpâturages, protection contre les crues, urbanisation...).

Le Plan Maroc Vert accorde une place de choix à la maîtrise de l'eau, à sa rationalisation et à l'aménagement de l'espace agricole en tant que leviers pour l'amélioration de la productivité de l'eau et de la fertilité des sols et pour la conservation des eaux et des terres agricoles dans la perspective d'un développement durable de l'agriculture.

Pour relever les défis susmentionnés, le programme de l'irrigation et de l'aménagement de l'espace agricole est décliné en quatre grands sous-programmes structurants:

- Le programme national d'économie d'eau en irrigation (PNEEI);
- Le programme d'extension de l'irrigation (PEI);
- Le partenariat public privé en irrigation (PPP);
- Le programme d'aménagement de l'espace comprenant la réhabilitation et la sauvegarde des périmètres de PMH, l'aménagement des parcours et la régulation des flux de la transhumance et l'aménagement foncier et la préservation des terres agricoles.

b. Responsable de programme

Le Directeur de l'Irrigation et de l'Aménagement de l'Espace Agricole.

c. Acteurs de pilotage

La Direction de l'Irrigation et de l'Aménagement de l'Espace Agricole est responsable du pilotage stratégique et de la coordination du programme. Les Offices Régionaux de Mise en Valeur Agricole (ORMVA) en tant qu'établissements publics autonomes et les Directions Régionales de l'Agriculture (DRA) contribuent à l'exécution du programme en tant qu'agences d'exécution des projets de leurs zones d'action.

2. Objectifs et indicateurs de performance du programme :

Objectif 1 : Amélioration de l'efficacité des systèmes d'irrigation

Indicateur 1: Superficie irriguée modernisée

Unité	2011 Réalisation	2012 Réalisation	2013 Prévision	2014 Prévision	2015 Prévision	Valeur Cible
Ha	1 800 Eq-ha-mod, et 0 ha-mi-eau	8 500 Eq-ha-mod, et 0 ha-mi-eau	24 500 Eq-ha-mod, et 0 ha-mi-eau	34 500 Eq- ha-mod, Et 20 000 ha-mi-eau	-	218 000

Précisions méthodologiques :

Couple : "Equivalent-hectare modernisé en abréviation « Eq-ha-mod » (avant mise en eau), et hectares modernisés mis en eau en abréviation « ha-mi-eau » (après mise en eau)

- Equivalent-hectare modernisé « Eq-ha-mod »:

Numérateur : Cumul des crédits ordonnancés pour les marchés de travaux, fournitures et services d'assistance technique.

Dénominateur : Coût moyen d'un hectare modernisé calculé sur la base du coût initial du projet.

- Hectares modernisés mis en eau « ha-mi-eau »: superficie effectivement modernisée pour laquelle l'eau peut être mise à la disposition des agriculteurs au niveau des bornes.

Sources de données :

DIAEA, DRA et ORMVA

Limites et biais de l'indicateur :

L'atteinte des résultats est conditionnée par la mobilisation des crédits annuels nécessaires, l'adhésion des agriculteurs aux projets et les capacités de maîtrise d'ouvrage des DRA et ORMVA.

Indicateur 2 : la superficie équipée en techniques d'irrigation économes en eau

Unité	2011 Réalisation	2012 Réalisation	2013 Prévision	2014 Prévision	2015 Prévision	Valeur Cible
ha	128 500	164 000	204 000	254 000	-	550 000

Précisions méthodologiques :

Il s'agit du cumul des superficies équipées en irrigation localisée à l'échelle nationale depuis 2008

Sources de données : DIAEA, DRA et ORMVA

Limites et biais de l'indicateur :

L'atteinte des résultats est conditionnée par l'adoption de l'irrigation localisée par les agriculteurs, la disponibilité des fonds nécessaires pour les aides accordées par l'Etat et les capacités des entreprises intervenant dans ces projets.

Indicateur 3 : Taux d'avancement des projets et opérations qui concourent à l'amélioration de l'efficience des systèmes d'irrigation

Unité	2011 Réalisation	2012 Réalisation	2013 Prévision	2014 Prévision	2015 Prévision	Valeur Cible
%	3	11	26	55	-	100

Précisions méthodologiques :

Le présent indicateur est calculé sur la base du taux d'avancement par activité de l'ensemble des projets de modernisation des réseaux d'irrigation en cours pondéré par les coûts prévisionnels.

Sources de données : DIAEA, ORMVA, DRA

Limites et biais de l'indicateur :

L'atteinte des résultats est conditionnée par la mobilisation des crédits annuels nécessaires, l'adhésion des agriculteurs aux projets et les capacités de maîtrise d'ouvrage des ORMVA.

Objectif 2 : Valorisation des ressources en eau mobilisées par les barrages existants ou en cours de construction

Indicateur 1 : superficie nouvelle aménagée

Unité	2010 Réalisation	2011 Réalisation	2012 Réalisation	2013 Prévision	2014 Prévision	Valeur Cible= Σ réalisations
ha (Eq-ha)	2135	3251	5 452	4 929	-	157 580

Précisions méthodologiques :

L'indicateur sera en « **Equivalent d'hectares réalisés – Eq-Ha** » coût des quantités réalisées rapporté à la moyenne du coût de l'hectare de chaque projet (Coût global du projet/superficie totale du projet).

Sources de données :

DIAEA/DA/SPSAHA

ORMVA/Service ou département aménagement

DRA/DIAEA/Service des aménagements

Limites et biais de l'indicateur :

L'atteinte des résultats est conditionnée par les conditions climatiques (aléas climatiques, périodes d'arrêts de travaux), l'adhésion des agriculteurs aux projets d'aménagements hydro-agricole, les compétences des entreprises intervenant dans ces projets et adjudicataires des marchés des travaux ...

Indicateur 2.2 : Taux d'avancement des projets d'aménagement hydro-agricole

Unité	2011 Réalisation	2012 Réalisation	2013 Prévision	2014 Prévision	2015 Prévision	Valeur Cible
%	3	10	30	-	-	100

Précisions méthodologiques :

Taux fixé sur la base du calcul du pourcentage de réalisation des travaux des composantes des projets, auxquels un coefficient de pondération selon l'importance financière sera attribué (adduction, réseaux d'irrigation, réseaux d'assainissement et pistes, formation....).

Sources de données :

DIAEA/DA/SPSAHA
ORMVA/Service ou département aménagement
DRA/DIAEA/Service des aménagements

Limites et biais de l'indicateur :

L'atteinte des résultats est conditionnée par les conditions climatiques (aléas climatiques, périodes d'arrêts de travaux), l'adhésion des agriculteurs aux projets d'aménagements, les compétences des entreprises intervenant dans ces projets et adjudicataires des marchés des travaux ...

Objectif 3 : Améliorer le niveau d'aménagement de l'espace agricole

Indicateur 3.1: Superficie de la Petite et Moyenne Hydraulique réhabilitée

Unité	2011 Réalisation	2012 Réalisation	2013 Prévision	2014 Prévision	2015 Prévision	Valeur Cible
ha	8 000	10 000	10 000	10 000	-	-

Précisions méthodologiques :

On fait la Somme de la superficie de Petite et Moyenne Hydraulique (PMH) réhabilitée annuellement au niveau national pour obtenir cet indicateur.

Sources de données :

DIAEA/DA/SPSAHA
ORMVA/Service ou département aménagement
DRA/DIAEA/Service des aménagements

Limites et biais de l'indicateur :

L'atteinte des résultats est conditionnée par les conditions climatiques (aléas climatiques, périodes d'arrêts de travaux), l'adhésion des agriculteurs aux projets de réhabilitation de la

Petite et Moyenne Hydraulique, les compétences des entreprises intervenant dans ces projets et adjudicataires des marchés des travaux ...

Indicateur 3.2 : Superficie aménagée en techniques de conservation des eaux et des sols.

Unité	2011 Réalisation	2012 Réalisation	2013 Prévision	2014 Prévision	2015 Prévision	Valeur Cible
%	500	700	1000	1000	-	10 000

Précisions méthodologiques :

On fait la Somme de la superficie aménagée en techniques de conservation des eaux et des sols annuellement au niveau national pour obtenir cet indicateur.

Sources de données :

DIAEA/DA/SPSAF

ORMVA/Service ou département aménagement

DRA/DIAEA/Service des aménagements

Limites et biais de l'indicateur :

L'atteinte des résultats est conditionnée par les conditions climatiques (aléas climatiques, périodes d'arrêts de travaux), l'adhésion des agriculteurs aux projets d'aménagements fonciers, les compétences des entreprises intervenant dans ces projets et adjudicataires des marchés des travaux ...

Indicateur 3.3 : Superficie des parcours aménagée

Unité	2011 Réalisation	2012 Réalisation	2013 Prévision	2014 Prévision	2015 Prévision	Valeur Cible
%	400	700	225	3000	3000	20 000

Précisions méthodologiques :

On fait la Somme de la de la superficie des parcours totale aménagée au niveau national pour obtenir cet indicateur.

Sources de données :

DIAEA/DA/SPSAP

ORMVA/Service ou département aménagement

DRA/DIAEA/Service des aménagements

Limites et biais de l'indicateur :

L'atteinte des résultats est conditionnée par les conditions climatiques (aléas climatiques, les conflits sociaux au niveau des terrains de parcours collectifs, périodes d'arrêts de travaux), l'adhésion des éleveurs et de leurs organisations professionnelles aux projets d'aménagements de parcours, les compétences des entreprises intervenant dans ces projets et adjudicataires des marchés des travaux ...

3. Présentation des projets/actions relatifs au programme :

a. Sous-programme National d'Economie d'Eau en Irrigation

Ce sous-programme porte sur la reconversion des techniques d'irrigation existantes peu efficaces aux techniques d'irrigation économes en eau notamment à l'irrigation localisée, sur une superficie globale de l'ordre de 555 000 ha, ce qui permettra à terme une économie d'eau de près de 1,4 milliards de m³ annuellement. Cette superficie se répartit comme suit :

- Reconversion collective : 220 000 ha au niveau des périmètres de grande hydraulique, comprenant la modernisation des réseaux collectifs d'irrigation pour faciliter la reconversion aux techniques d'irrigation économes en eau à la parcelle ;
- Reconversion individuelle : 335 000 ha à l'échelle des exploitations agricoles à travers l'équipement de ces exploitations en irrigation localisée moyennant les aides financières de l'Etat (Fonds de Développement Agricole).

A présent, la préparation des projets de reconversion collective à l'irrigation localisée dans les périmètres de Grande Hydraulique est engagée sur près de 175 000 hectares soit 80% de la superficie prévue et les études d'exécution sont achevées sur plus de 90 000 hectares soit 42% de la superficie prévue.

Les travaux de reconversion collective sont lancés sur une superficie de 57 000 ha, soit près de 26 % de la superficie prévue.

Concernant la reconversion individuelle, la superficie équipée en irrigation localisée depuis 2008 à ce jour s'élève à près de 200 000 ha, ce qui porte la superficie totale cumulée, équipée en irrigation localisée à 360 000 Ha.

b. Sous-Programme d'Extension de l'Irrigation

Le sous-programme d'Extension de l'Irrigation (PEI) à l'aval des barrages vise la création de nouveaux périmètres d'irrigation et le renforcement de l'irrigation des périmètres existants dominés par les barrages réalisés ou en cours de construction.

Ce sous-programme vise à :

- valoriser les ressources en eau mobilisées par les barrages destinées à l'irrigation ;
- améliorer la distribution de l'eau de l'irrigation ;
- intensifier et valoriser la production agricole ;
- accroître les revenus des agriculteurs ;
- atténuer l'exode rural.

Le sous-programme porte sur :

- L'aménagement hydro-agricole de 122.030 ha pour résorber le décalage entre les barrages réalisés et les équipements d'irrigation ;
- L'aménagement hydro-agricole de 35.550 ha associés aux barrages en cours de réalisation.

Les superficies à équiper s'élèvent globalement à **157.580 ha** et concernent 9 régions dont 118.900 ha en grande hydraulique.

Le coût global du sous-programme est estimé à **20,5 Milliards de DH**

A présent, les réalisations au titre de ce programme sont comme suit :

- Les études relatives au sous-programme d'Extension d'Irrigation (PEI) ont démarré sur 157 580 ha. Elles sont finalisées ou en cours d'achèvement sur environ 60 000 ha soit 38% par rapport au PEI.
- Les travaux ont démarré sur 40 380 ha soit 26% du sous-programme, et sont achevés sur 4 700 Ha.

c. Sous-Programme Partenariat Public Privé en irrigation

Le partenariat public-privé (PPP) en irrigation consiste à intéresser les opérateurs privés à investir et gérer les infrastructures publiques d'irrigation dans le cadre de contrats de gestion déléguée / concession. Il a pour but de drainer des financements privés pour la réalisation et la gestion des projets d'irrigation publics et de professionnaliser le service de l'eau.

Depuis le lancement de ce sous-programme en septembre 2008, huit projets de PPP ont été étudiés et structurés : Loukkos, Tadla, Gharb, Doukkala, Moulouya, Haouz, Chtouka Ait Baha et Azemmour-BirJdid, et un projet en cours d'étude (projet Dar Khrofa).

Compte tenu de l'importance de la contribution publique nécessaire au financement de ces PPP, quatre projets ont été retenus pour une réalisation à court terme :

- Projet d'irrigation pour la sauvegarde de la zone côtière d'Azemmour - BirJdid sur 3.200 ha pour un coût de 420 MDH. Le Contrat de délégation a été attribué en juillet 2013, suite à un appel d'offres international, à la Société Nouvelle des Conduites d'Eau (SNCE). Les travaux de construction sont prévus d'être lancés par le délégataire en 2014.
- Projet de sauvegarde de la zone primeuriste de Chtouka-Aït Baha par le dessalement de l'eau de mer pour l'irrigation de 13.600 ha, avec un investissement initial estimé à 2,7 milliards de DH. Le projet se trouve au stade de recherche et de mise en place de la part de l'Etat dans le financement de la construction. Dès l'acquisition de ce financement, un appel à manifestation d'intérêt sera lancé comme première étape dans le processus de sélection du futur délégataire.
- Le premier lot d'extension de l'irrigation dans le Gharb sur 33.600 ha pour un investissement estimé à 4,8 milliards de DH. Ce projet est en phase de recherche de financement de la contribution publique aux investissements.
- Le projet d'aménagement hydro-agricole Dar Khrofa sur 21.000 ha pour un investissement de 2,5 Milliards de DH. Pour ce projet qui est en cours de réalisation par l'ORMVA du Loukkos, le PPP portera sur l'exploitation et la gestion des infrastructures d'irrigation.

d. Sous-Programme l'Aménagement de l'Espace Agricole

1 .Aménagement des périmètres de Petite et moyenne Hydraulique (PMH)

Il s'agit de projets de réhabilitation et de sauvegarde des périmètres irrigués de PMH. Il consiste en la réhabilitation des ouvrages et séguias de périmètres d'irrigation existants préalablement identifiés et étudiés.

Les principaux objectifs de ces projets portent sur :

- L'amélioration de l'efficacité de la distribution de l'eau d'irrigation ;
- L'amélioration des revenus des petits agriculteurs ;
- L'intensification et l'augmentation des rendements des cultures ;
- Le renforcement des capacités des AUEA en terme d gestion et d'entretien des réseaux d'irrigations.

Dans ce cadre, les projets PMH concerne annuellement, l'exécution des travaux de réhabilitation portant sur une superficie moyenne d'environ 20.000 ha et un linéaire moyen de 200 km de séguias, et l'organisation de modules de formation au profit des AUEA. Le montant réservé à ce programme annuel est d'environ 300, y compris les travaux de réparation des dégâts de crues.

2. Aménagements Fonciers et préservation des terres agricoles

Cet axe visant à la fois le développement de l'espace agricole et la préservation du patrimoine foncier agricole, pour une gestion durable des ressources naturelles, s'articule autour interventions suivantes :

- mise en œuvre du plan d'action de préservation des terres agricoles émanant des études d'impact de l'urbanisation sur les terres agricoles au niveau des ORMVA et centre urbains et ruraux ;
- mise en œuvre du plan d'action découlant du schéma directeur de collecte des eaux pluviales, secteur fort important à qui il faut accorder une attention particulière. Ce plan d'action comprend toutes les pratiques ancestrales à renaitre et les techniques spécifiques à chaque contexte en fonction des caractéristiques édapho-climatiques des régions concernées ;
- projets de remembrement rural ayant pour objectif entre autres le regroupement des parcelles dispersées et l'apurement de la situation foncière par l'immatriculation gratuite;
- Le programme de pistes rurales pour l'écoulement et le transport de la production agricole ;
- Les travaux d'aménagement foncier notamment l'épierrage et la protection de berges pour la valorisation du foncier agricole;
- La mise en œuvre de projets de développement rural intégré axé sur les composantes de l'aménagement de l'espace agricole, notamment la PMH, les aménagements fonciers et de parcours, pistes rurales, AEP, intensification et valorisation de la production animale et végétale...). Il s'agit du projet PDRMO à Boulemane, du projet PDRME dans les provinces d'Errachidia, Midelt et Tinghir et enfin le projet de développement des filières de production dans les zones montagneuses de Taza.

3 .Aménagements des Parcours

Il s'agit de projets et d'opérations permettant de valoriser le potentiel de production des parcours et de faire face à la surexploitation des ressources pastorales, à travers :

- La mise en œuvre de plans d'action pluriannuels pour l'aménagement des parcours qui portent principalement sur l'amélioration des disponibilités fourragères, l'amélioration des conditions d'abreuvement du cheptel et l'organisation et le renforcement des capacités des éleveurs et de leurs organisations professionnelles.
- La réalisation des aménagements portant sur la création points d'eau, l'ensemencement et la plantation d'arbustes fourragers.
- La mise en œuvre d'un plan transrégional pour le Développement des Parcours et la Régulation des Flux de Transhumants dans les Parcours Présahariens et Sahariens du Royaume qui se trouve axé principalement sur l'aménagement, la réhabilitation et le développement des ressources pastorales, la création de point d'eau, l'organisation et le renforcement des capacités des éleveurs et de leurs organisations et la valorisation des productions pastorales.

A présent, cinq Schéma Directeurs sont en cours de finalisation au niveau des principales régions pastorales du Royaume.

VI- PROGRAMME DE DEVELOPPEMENT DE L'ESPACE RURAL ET DES ZONES DE MONTAGNE

1. La stratégie du programme de développement de l'espace rural et des zones de montagne (DERZM) :

a. Résumé de la stratégie du programme et de ses finalités générales

Les indicateurs de développement humain au niveau du monde rural demeurent faibles et ne permettent pas au secteur agricole d'exprimer pleinement son potentiel au niveau territorial, principalement, dans les zones à enjeux spécifiques (zones de montagne et oasis) caractérisées par la fragilité des équilibres naturels, l'exiguïté des exploitations agricoles et l'intégration réduite des interventions publiques.

Le renforcement de la contribution de l'agriculture solidaire à l'amélioration des conditions de vie des ruraux passe par l'adoption d'une approche territoriale reposant sur une intégration plus nette de l'agriculture dans un système élargi d'activités (tourisme, artisanat, mines, ...) en cohérence avec les programmes d'aménagement du territoire et ce en vue d'assurer un développement rural durable.

A cet effet, le Gouvernement considère, dans la Déclaration Gouvernementale, le développement de l'espace rural et des zones de montagne comme l'une de ses priorités. Cette Déclaration a mis en exergue la nécessité de revoir globalement l'approche adoptée à travers la mise en œuvre de projets intégrés basés sur une approche territoriale, participative et contractuelle au profit du monde rural et des zones de montagne.

Les réalisations dans le cadre de ce programme ont, essentiellement, porté sur la mise en place du cadre de gouvernance et de pilotage, ainsi que sur l'amorce de l'élaboration de la stratégie d'intervention en prenant en considération les spécificités territoriales. C'est dans ce cadre que la stratégie de développement des zones oasiennes et de l'arganier a été élaborée et présentée devant Sa Majesté le Roi à Errachidia le 04 Octobre 2013.

L'exercice budgétaire 2014 correspond à l'année de démarrage de la Direction de Développement de l'Espace Rural et des Zones de Montagne (DDERZM). A cet effet, le plan d'action de la Direction consistera, essentiellement, en les actions suivantes :

- Conduite des études stratégiques ;
- Elaboration des plans régionaux de développement de l'espace rural et des zones de montagne ;
- Appui aux organisations de la société civile œuvrant dans le domaine de développement de l'espace rural et des zones de montagne ;

b. Responsable de programme DERZM

Directeur de Développement de l'Espace Rural et des Zones de Montagne

c. Acteurs de pilotage

- Directeur Général de l'Agence Nationale pour le Développement des Zones Oasiennes et de l'Arganier
- Directeurs Régionaux d'Agriculture
- Directeurs des Offices Régionaux de Mise en Valeur Agricole

2. Objectifs et indicateurs de performance du programme DERZM :

L'exercice budgétaire 2014 correspond à l'année de démarrage de la Direction de Développement de l'Espace Rural et des Zones de Montagne (DDERZM) et de mise en place du programme de développement de l'espace rural et des zones de montagne correspondant et ce selon la réforme en cours de la loi organique relative à la loi de finances. A cet effet, l'identification des objectifs associés audit programme et des indicateurs de performance y afférents est basée essentiellement sur les priorités nationales relatives à la lutte contre la pauvreté et l'amélioration des conditions de vie des populations qui bénéficieront des projets à identifier dans la zone d'action du programme.

A ce stade, cette identification se limite à la définition des objectifs et des indicateurs en attendant le lancement à court terme du projet de mise en place du dispositif de suivi-évaluation des projets de développement rural intégrés y compris ceux financés par le Fonds pour le Développement Rural et des Zones de Montagne (FDRZM).

Objectif 1 : Réduire la pauvreté dans la zone d'action du programme DERZM

Indicateur 1: Taux moyen de réduction de l'indice de pauvreté par ménage bénéficiaire du programme DERZM

Indicateur 2 : Part de la production locale valorisée sur place

Objectif 2 : Améliorer les conditions de vie de la population bénéficiaire des projets

Indicateur 1 : Part de la population desservie par une route ou une piste à moins d'un kilomètre

Indicateur 2 : Taux de la population desservie en eau potable

3. Présentation des projets/actions relatifs au programme de développement de l'espace rural et des zones de montagne (DERZM) (5) :

a. Mise en place de l'agence dédiée au développement de l'espace rural et des zones de montagne

Le principal objectif de ce projet porte sur le positionnement institutionnel, les missions et l'organisation de l'agence dédiée au développement de l'espace rural et des zones de montagne.

Le projet fait partie d'un ensemble d'études stratégiques visant la mise en œuvre de la Haute Instruction Royale concernant la mise en place d'une agence dédiée à l'adéquation de la politique agricole aux territoires, surtout dans les zones montagneuses en complémentarité avec les différents programmes d'aménagement territorial.

b. Mise en place du dispositif de suivi-évaluation des projets de développement rural intégrés

Le projet porte sur la mise en place du dispositif de suivi-évaluation des projets de développement rural intégrés y compris ceux financés par le Fonds pour le Développement Rural et des Zones de Montagne (FDRZM).

En effet, dans le cadre de l'élaboration, la mise en œuvre et le suivi de l'exécution des projets de développement de l'espace rural et des zones de montagne, la mise en place d'un dispositif global de suivi-évaluation des projets est une priorité pour asseoir les bases d'un système global axé sur les résultats et la concrétisation de la planification des projets identifiés.

Outre l'identification des indicateurs pertinents et des modalités de suivi-évaluation, le projet porte, également, sur l'identification et la formalisation des procédures et l'automatisation du suivi-évaluation des programmes de développement rural et d'élaboration du rapport annuel de suivi prévu par le Décret N°2.12.624 du 08 Février 2013 portant création de la Commission Interministérielle Permanente de Développement de l'Espace Rural et des Zones de Montagne.

c. Elaboration du manuel de procédures de préparation et de mise en œuvre des projets de développement rural et des régions montagneuses

Le projet porte sur l'élaboration d'un manuel de procédures de préparation et de mise en œuvre des projets de développement rural et des régions montagneuses.

Il capitalisera sur l'expérience nationale en matière d'ingénierie de projets de développement agricole et rural, et traitera les modalités de levée de fonds et de mobilisation des différentes sources de financement notamment le Fonds pour le Développement Rural et des Zones de Montagne (FDRZM).

d. Assistance technique pour l'accompagnement des acteurs régionaux dans les diagnostics territoriaux et dans l'identification des projets

Le projet a pour objectif le recours à l'assistance technique pour accompagner les acteurs régionaux dans les diagnostics territoriaux et dans l'identification des portefeuilles de projets.

Il s'inscrit dans le cadre de l'élaboration des plans régionaux de développement de l'espace rural et des zones de montagne.

Lors de cette première année de démarrage de la Direction et compte tenu de la capacité d'exécution et de la nécessité de maîtriser la méthodologie appropriée, il est suggéré de se limiter à 3 régions pilotes choisies sur la base des indicateurs de développement humain, des potentialités socio-économiques et de degré de mobilisation des acteurs régionaux.

e. Appui à la société civile œuvrant dans le cadre du développement de l'espace rural et des zones de montagne

Le projet vise à asseoir un mécanisme d'appui à la société civile œuvrant dans le domaine de développement de l'espace rural et des zones de montagne à travers notamment la contribution au financement des actions pilotes menées par ces acteurs, ainsi que leur mise à niveau dans ce domaine.

La coopération et le renforcement des partenariats avec les organisations de la société civile œuvrant dans le domaine de développement de l'espace rural et des zones de montagne, ainsi que leur mise à niveau dans ce domaine est l'une des missions assignées au Ministère en matière de développement rural.